

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 Août 2020 à 18h05, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune à huis-clos en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19 sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

**Étaient Présents :** Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Denis BERTIN-GUYON, Rose-May GIORGIANNI, Daniel POIX, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Christel GERBER, Jean-Charles CATTIN, Eric BARBE, Denis POIX-DAUDE, Daniel GRAF, Danièle BIESSE.

**Excusés :** Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Antoine GRAF, Céline BLONDEAU, Isabelle ANDREZ

**Absent :** Marie-Christine POIX

**Secrétaire de séance :** Anthony BONNEFOY

Dans le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2020, ne figurait pas la réponse de M. le Maire suite à une remarque de Denis POIX-DAUDE. Nous l'ajoutons donc à ce compte-rendu :

*« Monsieur le Maire répond à Denis POIX-DAUDE pour donner suite à sa remarque, celui-ci n'est pas obligé d'en faire une tartine et qu'à l'avenir, il ne rendra compte uniquement des points évoqués et de préciser que lui n'a jamais fait de remarques par le passé »*

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18H05, il énonce les procurations données ainsi que l'ordre du jour prévu.

### 1/ VENTE DE BOIS NON SOUMIS A HERVE POIX-DAUDE

Michel MOREL, maire, présente aux membres du conseil municipal le projet de vente de bois non soumis au profit de Monsieur Hervé POIX-DAUDE à savoir :

32,280 m<sup>3</sup> de bois verts

6 stères de bois de chauffage

Le tarif proposé de bois verts est de 32.280 m<sup>3</sup> X 25 € = 820 € HT soit 902 € TTC

Le tarif proposé du bois de chauffage est de 6 stères X 10 € = 60 € HT soit 66 € TTC

La vente se fera à l'amiable.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 2/ VENTE DE BOIS NON SOUMIS A LA SCIERIE DES FOURGS

Michel MOREL, maire, présente aux membres du conseil municipal le projet de vente de bois non soumis au profit de la scierie des Fourgs à savoir :

Bois façonnés sur la cantine : 16.882 m<sup>3</sup>

Bois sur Pâturage du Balzon : 70 m<sup>3</sup>

Le tarif proposé pour les bois sur la cantine : 16 882 m<sup>3</sup> X 50 € = 844.10 € HT soit 928.51 € TTC.

Le tarif proposé pour les bois sur la pâture du balzon : 70 m<sup>3</sup> X 30 € = 2 100 € HT soit 2 520 € TTC

La vente se fera à l'amiable

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 3/ DESIGNATION DES DELEGUES DE COMMUNES AUX COMMISSIONS DE LA CCLMHD

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, expose la nécessité de désigner un délégué communal pour chaque commission communautaire créée par la CCLMHD. A ce jour, seule la commission déchets n'a pas de représentant de la Commune. Aussi, elle demande à l'assemblée, qui souhaiterait se présenter. Daniel GRAF se porte volontaire, les membres du conseil votent en majorité pour.

- Assainissement / Eau / SAGE / GEMAPI : Géraldine TISSO-TRULLARD
- Tourisme : Géraldine TISSOT-TRULLARD
- Culture / Pôle associatif / Communication : Géraldine TISSOT-TRULLARD
- Economie / Agriculture / Zones d'activités : Jean-Baptiste GALLIOT
- Ecole / Jeunesse : Aurélie WALTZER
- Déchets : Daniel GRAF
- Activités Nordiques / VTT / Pédestre : Jean-Baptiste GALLIOT
- Finances et Administration Générale : Jean-Baptiste GALLIOT
- Bâtiments / Patrimoine / Transition énergétique : Géraldine TISSOT-TRULLARD
- Santé / SCOT / Aménagement du territoire : Michel MOREL

**ABSTENTION :** Denis BERTIN-GUYON, Daniel GRAF

**DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE**

#### **4/ DESIGNATION DES DELEGUES DE COMMUNES AU CNAS**

Michel MOREL, maire, expose la nécessité de désigner un élu et un agent qui seront les délégués de la commune de Jougne au CNAS.

Les 2 délégués porteront la voix de la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement, représenteront le CNAS au sein de la commune.

Il propose les délégués suivant pour le :

- collège des Elus : Marie-Christine POIX
- collège des Agents : Catherine LAGARDE

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### **5/ VALIDATION D'UN PROJET D'ESCALIER EXTERIEUR**

Michel MOREL, maire, présente une étude de faisabilité sommaire du cabinet PAILLARD ARCHI & CO concernant la création d'un escalier extérieur situé entre la rue des sœurs et la route des Alpes.

L'objectif étant de relier le bourg de Jougne à la place Buttiglieria Alta.

Le coût des travaux serait estimé à 97 800 € HT soit 117 360 €

Denis POIX-DAUDE questionne sur l'implication de la DIREST. Michel MOREL insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une étude sommaire, et d'un simple projet en cours de réflexion, présenté au conseil pour avis. Si le projet doit se concrétiser, la DIREST sera contactée au moment venu.

Daniel GRAF demande également si une étude statistique a été faite afin de connaître le nombre de personnes qui fréquentera cette passerelle. Le Maire répond que cela n'est pas prévu, le but étant de donner un accès simplifié aux commerces via un passage empruntable à pied, qui sera forcément utilisé par les habitants.

**ABSTENTION : Danièle BIESSE**

**DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE**

#### **6/ DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°10**

Michel MOREL, maire, expose qu'un tronçon de chemin rural n°10 situé à l'angle de la rue des Ravières présente une surlargeur d'environ 44 m<sup>2</sup>, qui avait peut-être été prévue à l'époque pour pouvoir installer un équipement technique de type transformateur.

Historiquement, la création des chemins ruraux dans ce lotissement avait pour objectif de permettre le passage des réseaux. Ils n'avaient pas vocation, de par leur configuration, à être affecté à l'usage du public.

Dans les faits aujourd'hui, la surlargeur de chemin rural n'est pas ouverte au public et est entretenue par un riverain. M. Le Maire propose donc au Conseil municipal de constater la non-affectation publique de cette surlargeur, en vue de son déclassement de statut de chemin rural et son aliénation ultérieure. Le passage de 1,70 m de large environ qui constitue l'essentiel de ce chemin ne sera pas déclassé, afin de ne pas enclaver son surplus. Seule la surlargeur le sera.

Constate la désaffectation d'une surlargeur du chemin rural n°10 à l'amorce de la rue des Ravières, d'une longueur d'environ 10 mètres et d'une largeur d'environ 4.50 mètres (les dimensions exactes seront définies par un géomètre) soit une emprise d'environ 44 m<sup>2</sup>, telle que définie dans son principe sur le plan cadastral joint à la présente

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### **7/ TRAVAUX DE REFECTION RUE DE LA FOUGERE**

Denis BERTIN-GUYON, adjoint au maire, rapporte la délibération 2020-06-05 du 25 juin 2020 concernant les travaux de réfection de la Rue de la Fougère incluant une demande de dépôt de subvention DETR.

Il rappelle les éléments de ladite délibération à savoir que :

- la maîtrise d'œuvre est confiée à la SAS JURA TOPO à SEPTFONTAINES pour montant de 12 646.61 € HT soit 15 175.93 € TTC,
- L'enveloppe financière des travaux s'élève à 218 045 € HT,
- le Maire est autorisé à prendre rang pour déposer une demande de subvention DETR pour l'année 2020.

Il s'agit donc à ce jour de rapporter les éléments cités ci-dessus et procéder au vote concernant ce dossier.

Suite aux inquiétudes de Roxane RAWYLER lors du dernier conseil, Michel MOREL, précise que des trottoirs seront bien prévus.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### **8/ TRAVAUX DE REFECTION ROUTE DES PIQUETS**

Denis BERTIN-GUYON, adjoint au maire, rapporte la délibération 2020-06-06 concernant les travaux de réfection de la Route des Piquets incluant une demande de dépôt de subvention DETR.

Il rappelle les éléments de ladite délibération à savoir que :

- La maîtrise d'œuvre est confiée à la SAS JURA TOPO à SEPTFONTAINES pour un montant de 12 646.61 € HT soit 20 979.74 € TTC.
- L'enveloppe financière des travaux s'élève à 218 539 € HT
- Le maire est autorisé à prendre rang pour déposer une demande de subvention DETR pour l'année 2020.

Il s'agit à ce jour de rapporter les éléments cités ci-dessus et procéder au vote concernant ce dossier.

Daniel GRAF questionne sur le pourcentage de la maîtrise d'œuvre dans le coût total des 2 dossiers, sachant que la Commune a toujours eu pour habitude de négocier ces coûts à 5%.

## **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### **9/ FIXATION DU TARIF POUR LE REMBLAI**

Michel MOEL, maire, expose la nécessité de fixer un tarif pour le remblai afin de finaliser les modalités du nouveau contrat, prévu avec l'entreprise SAS Faivre-Rampant Carrières – 2 Route des Fournets – 25500 LES FINS.

Il est proposé de fixer le tarif suivant : 1.25€ la tonne, soit 2.25€ le m3.

Denis POIX-DAUDE demande si les entreprises de TP ont été consultées afin de connaître leur ressenti vis-à-vis du prix (souci écologique en lien avec le transport). D'un point de vue écologique, Michel MOREL répond qu'il n'aurait pas fallu relancer la carrière.

## **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Convention canicule signée en juillet 2020
- Information donnée sur l'étude de diverses applications (téléphones, tablettes, etc...) pouvant être mises en place concernant les problématiques de santé (COVID-19, canicule, ...)
- Point sur certain permis de construire et dossiers contentieux en cours.
- Information sur un problème de remblais au niveau des pistes de Piquemiette : réunion avec le SMMO prévue.
- Echange autour des travaux d'éclairage de la place Buttigliera Alta effectués quelques années auparavant, et notamment au sujet des changements de mats, *ceux-ci ayant disparu*.
- Information donnée sur une réunion se déroulant jeudi 27 Août à 9h30 avec Les Petites cités de caractère BFC.

La séance est levée à : 19h16

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Michel MOREL



